

Postulat Pierre-André Gaille et consorts visant à rétablir une quatrième période d'Economie familiale

Développement

En décembre 2005, lors des débats sur le budget 2006, le Grand Conseil a supprimé une période d'Economie familiale au profit d'une période d'Education physique (mesure DEFI No 22.2.3).

Beaucoup de députés, tous partis confondus, reconnaissent l'importance de lutter contre la malbouffe, le fast-food, l'obésité et les problèmes de santé liés à l'alimentation. Ils désirent que l'école continue l'enseignement pour une alimentation saine et équilibrée.

Pour que les élèves puissent acquérir de solides compétences aussi bien du point de vue de la nutrition que de la réalisation d'un budget, il est important qu'ils réalisent chaque semaine un repas complet.

Les élèves qui suivent ce cours doivent apprendre à gérer un budget, à tenir un compte pour les dépenses ménagères, surtout à gérer l'argent dont ils disposent sans s'endetter et sans acheter à crédit

L'Economie familiale permet de découvrir les produits du terroir vaudois, d'utiliser les produits locaux de saison, de sélectionner les achats en fonction de leur provenance et de leur coût. Elle s'inscrit donc dans la droite ligne des politiques de durabilité, de la santé et de la prévention de l'endettement. Il est en effet notoire que l'endettement touche principalement la jeunesse ainsi que les jeunes familles.

En conséquence, l'enseignement de l'Economie familiale aurait véritablement besoin de quatre périodes hebdomadaires pour préparer le budget et le repas, le partager et ranger la cuisine dans des conditions normales.

Le rétablissement de cette quatrième période d'Economie familiale (actuellement 382 cours) représente un montant d'environ 1,6 millions de francs.

Cet investissement évitera, à long terme, des dépenses onéreuses dans le domaine de la santé.

- **Ce postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier le rétablissement de la quatrième période d'Economie familiale pour le budget 2010 (période d'août à décembre).**
- **Ce postulat demande au Conseil d'Etat de chiffrer au plus juste le nombre de cours touchés et le montant nécessaire à ce rétablissement.**

Nous demandons le renvoi de ce postulat à une commission.

Souhaite développer.

Seigneux, le 24 juin 2009.

(Signé) *Pierre-André Gaille et 25 cosignataires*

Le président : — Dans son développement écrit, cosigné par au moins 20 députés, l'auteur demandait le renvoi direct à l'examen d'une commission et souhaitait développer son intervention. Depuis M. Gaille m'a informé qu'il ne le souhaitait plus.

La discussion est ouverte.

Mme Alette Rey-Marion : — Ayant déposé une interpellation sur un sujet qui va dans le même sens, intitulée Compétences au quotidien, et espérant recevoir une réponse du Conseil d'Etat rapidement, je me réjouis de parler de ce sujet en commission.

La discussion est close.

Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.